

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005  
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel  
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)  
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel  
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Travaux de plateforme et de voirie pour la construction du tramway 1ère phase - Section Mériadeck/Barrière d'Ornano (INFRA 15) - BORDEAUX - Marché n°03/232 U - Avenant n°2 - Autorisation de signer**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0082 du 28 février 2003, vous avez autorisé la passation d'un marché permettant la réalisation et l'aménagement de la plate-forme et de la voirie entre MERIADECK et la barrière d'Ornano à Bordeaux, soit un linéaire de 1 500 mètres.

Ce marché, n°03/232 U, a été notifié au groupement d'entreprises SCREG SO (mandataire) / MOTER / EUROVIA / DV Construction, le 1<sup>er</sup> août 2003, pour un montant de 9 156 282,87 € HT et ce, après appel d'offres ouvert de niveau européen.

Un des indices composant la formule de révision des prix du marché ayant disparu, un avenant n° 1, autorisé par délibération n° 2004/081 6 du 19 novembre 2004, a contractualisé son remplacement.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

- La reprise de trottoirs non prévus initialement mais nécessaires comme le parvis de l'Hôtel de Région.  
L'incidence financière est estimée au maximum à 25 254 € HT.
- La complexité d'aménagement de la rue d'Ornano avec la mise en œuvre de lisse potelets, de bancs éclairés et autres mobilier afin d'améliorer la lisibilité de l'aménagement et les conditions de sécurité de la zone suite aux demandes de EOQA  
L'incidence financière est estimée au maximum à 131 160 € HT.
- La prise en compte des travaux de nuit pour la pose des revêtements principalement pour conserver la circulation de la zone.  
L'incidence financière est estimée au maximum à 55 048 € HT.

- La prolongation du délai de réalisation des travaux de 1 mois et ce induit par :
    - l'augmentation des travaux à réaliser,
    - la non disponibilité des zones de travaux comme prévue en raison de problèmes rencontrés lors des déplacements de réseaux,
    - la réorganisation des phasages de travaux pour assurer la disponibilité permanente de deux carrefours de circulation pour la zone de Mériadeck en raison des problèmes rencontrés lors des déplacements de réseaux
- L'incidence financière est estimée au maximum à 127 312 € HT

L'incidence financière, comprenant le réajustement des quantités dû aux travaux exposés ci-avant, est au maximum de 274 000 € HT soit 2,99 % d'augmentation par rapport au marché initial, portant ainsi son montant au maximum à 9 430 282,87 € HT soit 11 278 618,31 € TTC. Ce montant sera imputé en dépenses, sur le budget annexe transports – chapitre 23 – compte 23150072 – ProgrammeTW10B

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°2 au marché n° 03/232 U afin de contractualiser cette prolongation, ces modifications et leurs incidences financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n° 03/232 U pour un montant maximal de 274 000 € HT portant le nouveau montant du marché au maximum à 9 430 282,87 € HT soit 11 278 618,31 € TTC et prolongeant la durée d'exécution du marché de 1 mois,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
16 FÉVRIER 2005

M. ALAIN CAZABONNE